

Les Jardins de l'Albarie
maraîcher agriculture biologique



Petite Frite 3€
Grande Frite 5€

OUVERTURE
DE
LA CARAVANE À FRITES
à partir du 6 Juillet

Tous les mardis de Juillet & Août
à partir de 17h

BOR ET BAR 12270

AU BOULODROME
(Ancien terrain de foot)

5,3km de St André de Najac
6,4km de la Fouillade

Cadre bucolique
Au cœur de la Vallée du Viaur



Crêpes sucrées

INFOS

06 03 96 67 44

Ne pas jeter sur la voie publique *Siret 818982100*

TRAV D'UNION juillet 2021

mairie-de-bor-et-bar@wanadoo.fr

05 65 65 81 58

n°90

boretbar.fr

Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 Juin 2021

Elections Régionales

1er tour

Inscrits: 158
Votants: 77
Blancs: 2
Nuls: 0
Exprimés: 75

Voix

Mr Garraud Jean Paul: 8
Mme Martin Myriam: 7
Mr DAVEZAC Jean Luc: 1
Mr PRADIE Aurélien: 22
Mr TERRAIL- NOVES Vincent: 3
Mr MAURICE Antoine: 11
Mme DELGA Carole: 23
Mme ADRADA Malena: 0
Mr LE BOURSICAUD Anthony: 0

2ème tour

Inscrits: 158
Abstentions: 89
Votants: 69
Blancs: 1
Nuls: 0
Exprimés: 68

Voix

Mr Garraud: 5
Mr Pradié: 25
Mme Delga: 38 Elue

Elections Départementales du 20 Juin

Inscrits: 158
Votants: 77
Blancs: 3
Nuls: 1
Exprimés: 73

Voix

Mr Pezet Guy et Mme Ruellot Micheline: 20
Mr At André et Mme Mazars Brigitte: 53 Elu au premier tour

CONSEIL MUNICIPAL

Le mot du Maire:

Les vacances d'été sont bien entamées. La population de la commune augmente avec l'arrivée des touristes, que nous accueillons dans les nombreux gîtes et les maisons secondaires

Cette année il a été convenu avec les associations que les fêtes du village ne seraient pas maintenues à cause des mesures sanitaires(pas de service au Bar, restauration assise...)

Je voulais rendre hommage à Mr Robert Chambert décédé le 24 juin, Robert avait été élu au conseil municipal de 1965 à 1995, 30 années au service de la commune . Ancien combattant pendant la guerre d'Algérie, il fut longtemps notre porte drapeau lors des cérémonies et commémorations .

Nous souhaitons nos sincères condoléances à Raymonde son épouse , ainsi qu'à toute sa famille .

A tous, je vous souhaite de passer un bel été

Au Conseil Municipal nous avons:

- Acquis 2 kits d'écrans de protection destinés à équiper les bureaux de vote .
- Donné une suite favorable à la location de la « boutique » à Laurie Ginestet.
- Approuvé le plan de financement pour la rénovation de l'éclairage public.
- Approuvé les comptes administratifs 2020 commune et assainissement
- Approuvé les comptes de gestion 2020
- Approuvé le vote du budget primitif 2021 assainissement
- Approuvé le vote du budget primitif 2021

Décès:

Mme Cadene Sylvie épouse Roulette le 2 juin 2021

Mr Chambert Robert le 24 juin 2021

Naissance

Hanaé Valette le 26 juin 2021, fille de Yohan Valette et de Amandine Delbés
Félicitations aux parents et grands parents, nous souhaitons beaucoup de bonheur à Hanaé

Dotation annuelle en sacs poubelle		
	Uniquement des sacs de TRI 50L	
	Ancienne dotation	Nouvelle dotation 2021 Nb de rouleaux de TRI 50L
1 personne	1	2
2 personnes	2	3
3 personnes	3	4
4 personnes	4	5
5 personnes et +	5	6

REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNÉRABLES

Afin de prévenir les conséquences que pourrait avoir la crise sanitaire mais aussi tout autre évènement exceptionnel (grand froid, canicule...), la préfecture demande à toutes les municipalités de constituer un registre des personnes fragiles et isolées se trouvant sur leur commune

En vue de la constitution de ce registre, la mairie demande à toutes les personnes qui le souhaitent de bien vouloir se faire connaître, soit en se rendant à la mairie , soit par téléphone ou par mail (Cette inscription permettrait à la mairie d'appeler ou de se rendre au domicile des personnes inscrites pour s'assurer de leur état de santé en cas d'évènement exceptionnel)

Les personnes pouvant être inscrites sur le registre nominatif sont les personnes :

âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile

les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail

les personnes adultes en situation de handicap bénéficiant de l'allocation compensatrice pour tierce personne, de la carte d'invalidité, de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou d'une pension d'invalidité.

Cette démarche est volontaire aucune inscription ne pourra être faite sans l'avis de la personne.

ADRESSAGE DE LA COMMUNE

La commune de Bor et Bar a l'obligation de réaliser un plan d'adressage, nous avons fait appel au SMICA pour le préparer .

Cet adressage doit permettre de disposer d'adresses normées . Cela consiste à nommer les voies communales et à numéroter tous les bâtis.

Cet adressage sera ensuite numérisé pour permettre de faciliter l'intervention des services d'urgence, d'enregistrer les coordonnées GPS, et un meilleur acheminement du courrier postal.

Des plaques avec les noms des rues, des chemins , des routes....seront installées et chacun pourra alors placer son numéro



BUDGET ASSAINISSEMENT 2021 EXPLOITATION

<i>DEPENSES</i>	2020	2021
c/011 : Eau, entretien réseau, et maintenance	3 800,00	4 050,00
c/6811 : Dotation aux amortissements	8 119,00	8 231,00
c/022 : Dépenses imprévues	100,00	101,00
c/706129 : Reversement à l'Agence de l'eau	715,00	1 875,00
c/65 : Charges diverses et pertes sur créances irrécouvrables	200,00	200,00
TOTAL	12 934,00	14 457,00
<i>RECETTES</i>	2020	2021
c/70611 :Redevance d'assainissement	4 700,00	5 000,00
c/706121 : Redevance modernisation des réseaux de collecte	700,00	750,00
c/74 : Subvention du budget principal	4 278,83	---
c/7581 : FCTVA	303,00	183,08
c/777 : Quote part des subventions	1 205,00	1 205,00
c/002 : Excédent de fonctionnement reporté	1 747,17	7 318,92
TOTAL	12 934,00	14 457,00

Nouveaux habitants

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants .
Nous les remercions d'avoir choisi Bor et Bar pour s'y installer

Dans la maison du forgeron à Bar
Mr Vullier Dominique T2
Mme Marielle Tettart et Hervé Jubert et leurs enfants.

Dans la maison commune à Bor T4
Mr et Mme Bendjelloul Steve et Dounia et leurs enfants

Dans la grange de Cadene
Mr et Mme Zone Geoffrey et Delphine et leurs enfants

Carte de transports scolaires

Pensez à vous inscrire au service de transport scolaire avant le 31 juillet 2021

lio.laregion.fr

Nos diplômés

BREVET DES COLLEGES

Bendjellouh Souleyman: mention bien

Canet Esteban: mention bien

Debar Gabin: mention assez bien

Rabeson Esteban: BAC Pro chaudronnerie

Hamed Lydia: BAC Pro SAPAT avec mention (services aux personnes et au territoire)

Garrigues Adrian: BTS GEA gestion des entreprises et des administrations

Hamed Etienne: BTS aménagement paysager avec mention

Garrigues Manon: diplôme d'état d'infirmière

LES BUTINEURS D'IDEES

L'association « Les Butineurs d'Idées » vous invite à l'inauguration de l'épicerie Baroise située sous la place de Bar en face de la mairie, le 20 juillet à partir de 17h.

Venez toutes et tous découvrir nos produits locaux (Légumes, confitures, miel, artisanat etc....) et partager le verre de l'amitié.

Vous trouverez aussi la caravane à frites de Bor et Bar ou vous pourrez déguster saucisses/frites, crêpes avec une animation musicale « Laurent et son orgue de Barbarie »

L'inauguration se déroulera à BAR

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

Enfin, un petit retour vers nos activités normales! Au mois de juin nous étions quatre à presque terminer la restauration de la fontaine au Fournet. Le gabarit a été retiré et, malgré des pluies diluviennes la construction semble avoir bien tenu. Il ne reste qu'à vider les remblais qui étaient tombés dans la cuve et nous espérons que la fontaine sera prête à fonctionner encore un siècle. Avec les nouveaux bancs en granit massif, ça sera un endroit ombragé et parfait pour s'installer et passer un après midi d'été à lire.



Le 23 juillet à 18 h 30, « l'association et ses activités » seront le sujet d'une présentation par Mr Rick Hall à la maison du gouverneur à Najac. Tout le monde est invité.

Voici le nouveau quizz sur le patrimoine de notre commune, ainsi que la solution du mois d'avril.

Est-ce que vous reconnaissez les endroits où ces 4 photos ont été prises?

Si vous avez des lieux à faire découvrir pour le prochain quizz, vous pouvez les envoyer à la mairie.



Réponses du quizz du mois d'avril
 1 Détail d'un des petits bâtiments du Village Gaulois.
 2 Début du chemin de Laurélie vers le Viaur.
 3 Sur le chemin de la maison de La Grave.
 4 La cabane de Bernadou.

BUDGET PRIMITIF 2021 SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Reports	Votes	Total
c/2111-000 : Acquisitions terrains Hébrail + notaire)	13 300,00	4 620,00	17 920,00
c/21311-000 : Mairie	7 928,20	---	7 928,00
c/21318-000 : Autres bâtiments publics	32 464,44	7 535,56	40 000,00
c/2132-000 : Travaux logements sociaux	11 759,60	8 250,00	20 009,60
c/2152-000 : Opération d'adressage	30 000,00	---	30 000,00
c/21578-000 : Matériel et outillage de voirie	6 606,17	3 393,83	10 000,00
c/2182-000 : Véhicule (remplacement du C15)	10 000,00	4 500,00	14 500,00
c/2188-000 : Miroirs voirie, tables parking et rocher d'escalade	5 541,84	4 458,16	10 000,00
c/2151-82 Travaux de voirie 2021 + parking	14 322,80	75 677,20	90 000,00
c/2313-95 : Réhabilitation maison du forgeron	50 000,00	---	50 000,00
c/2031 et c/2313-96 : Rénovation salle polyvalente		260 000,00	260 000,00
c/1641-00 Remboursement du capital des emprunts	---	34 450,00	34 450,00
c/165-00 Remboursement des cautions au départ des locataires	---	5 000,00	5 000,00
c/020-00 Dépenses imprévues	---	20 074,07	20 074,07
TOTAL	181 923,05	427 958,82	609 881,87
Recettes	Reports	Votes	Total
c/10222-00 : FCTVA	---	12 834,00	12 834,00
c/10226-00 : Taxe d'aménagement	---	1 000,00	1 000,00
c/165-00 : Cautions des locataires Palulos à l'arrivée	---	5 000,00	5 000,00
c/021-00 Virement de la section de fonctionnement	---	265 284,82	265 284,82
c/1068-00 : Affectation	---	43 671,98	43 671,98
c/13-95 : Subventions DETR // Région // Dpt // OAC Maison du Forgeron	94 000,00	19 140,00	113 140,00
c/13-96 : Subventions DETR // Région // Dpt Salle polyvalente	---	124 700,00	124 700,00
c/001-00 : Résultat reporté de 2020	---	44 251,07	44 251,07
TOTAL	94 000,00	515 881,87	609 881,87

Pour rappel : 00 = Opérations Financières / 000 = Opérations non individualisées (diverses) à 82 = Voirie / 95 = Maison Forgeron / 96 = Salle polyvalente

BUDGET PRIMITIF 2021 SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2020	BP 2021
Eau, électricité, carburants, fournitures de mairie, d'entretien, de voirie, de petit équipement, etc.	41 500,00	43 900,00
Entretien et réparations de terrains, bâtiments, voirie, voiture, informatique + assurances et doc. générale	63 800,00	58 600,00
Ramassage scolaire, fêtes/cérémonies, téléphone, internet, gardiennage églises, annonces, etc.	22 600,00	22 900,00
Taxes foncières + cotisation centre de gestion	7 600,00	8 500,00
Rémunération personnel + charges sociales + médecine du travail + compensation FNCSFT	90 600,00	92 805,00
Prélèvement GIR + dégrèvements divers	15 713,00	15 313,00
Indemnités maire et adjoint + charges, aide sociale, SDIS, contributions à organismes de regroupement, etc	35 450,00	34 695,00
Intérêts emprunts et autres charges financières	3 600,00	3 200,00
Subvention au budget assainissement (en 2020) + annulation titres sur exercices antérieurs	4 778,83	500,00
Dépenses imprévues	15 000,00	15 000,00
Virement à la section d'investissement	160 701,44	265 284,82
TOTAL	461 343,27	560 697,82
Recettes	BP 2020	BP 2021
Concessions cimetières + redevance d'occupation du domaine public communal + Remboursement La Poste	15 221,00	14 851,00
Contributions directes + attribution de compensation	131 929,00	106 399,00
Dotations de l'état + FCTVA	115 074,00	124 165,00
Loyers Palulos, gîtes, salle des fêtes et recouvrements eau, électricité et ordures ménagères, produits financiers	61 700,00	82 120,00
Résultat reporté	137 419,27	233 162,82
TOTAL	461 343,27	560 697,82

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2020

<i>DEPENSES EXPLOITATION</i>	<i>2109</i>	<i>2020</i>
Eau, entretien réseau, et maintenance	2 162,46	1 417,48
Autres charges financières/Titres annulés	83,15	---
Reversement AEAG redevance modernisation réseaux	724,00	714,00
Dotation aux amortissements	8 469,38	8 118,62
TOTAL	11 438,99	10 250,10
<i>RECETTES EXPLOITATION</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
Redevance d'assainissement	4 812,08	8 160,97
Redevance modernisation réseaux	714,25	1 874,50
Subvention du budget principal	3 500,00	4 278,83
FCTVA	---	303,39
Quote part des subventions	1 058,00	1 204,16
TOTAL	10 084,33	15 821,85

Résultat de fonctionnement 15 821,85 – 10 250,10 = 5 571,75 €

Résultat reporté : 1 747,17 €

RESULTAT DE CLOTURE : 7 318,92 €

<i>DEPENSES INVESTISSEMENT</i>	<i>Restes A Réaliser</i>	<i>Réalisé 2020</i>
c/ 2156-000 Travaux		5 610,00
c/13-00 Amort. Subv.	---	1 204,16
TOTAL	---	6 814,16
<i>RECETTES INVESTISSEMENT</i>	<i>Restes A Réaliser</i>	<i>Réalisé</i>
c/10222-00 FCTVA	---	---
c/28-00 Amortissement des immobilisations	---	8 118,62
TOTAL	---	8 118,62

Résultat d'investissement (hors restes à réaliser) 8 118,62 € – 6 814,16 € = 1 304,46 €

Résultat reporté : 118 106,94 €

RESULTAT DE CLOTURE : 119 411,40 €

	Résultat Reporté	Résultat de 2020	Résultat de Clôture 2020	Restes à réaliser dépenses	Restes à réaliser recettes	Résultat cumulé
FONCTIONNEMENT	1 747,17	5 571,75	7 318,92	--	--	7 318,92
INVESTISSEMENT	118 106,94	1 304,46	119 411,40	---	--	119 411,40
TOTAL	119 854,11	6 876,21	126 730,62	---	--	126 730,62



OBJET : Déploiement de la nouvelle carte nationale d'identité

Conformément au calendrier défini au plan national, les départements de la région Occitanie seront concernés, à compter du 28 juin prochain, par le déploiement de la nouvelle carte nationale d'identité (CNI).

Après avoir diffusé récemment une note à l'attention des communes équipées d'une station de recueil des dossiers de passeports et CNI, je souhaite vous faire part des principaux éléments d'information sur ce sujet d'actualité.

Contexte juridique :

La mise en oeuvre de ce nouveau titre sécurisé intervient en application du règlement européen 2019/1157 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 sur le renforcement de la sécurité des cartes d'identité délivrées aux citoyens de l'Union et des documents de séjour délivrés aux citoyens de l'Union européenne et aux membres de leur famille. Les Etats membres sont tenus de mettre en circulation des cartes d'identité conformes à ces dispositions, au plus tard le 2 août 2021.

Caractéristiques du nouveau titre :

La nouvelle CNI sera plus petite, au format « carte bleue » (45 mm x 35 mm), plus résistante et mieux sécurisée. Réalisé en polycarbonate, le titre sera robuste et assurera un usage sans altération sur toute sa durée de validité (dix ans).

La nouvelle CNI devient biométrique, comme le passeport, et contiendra donc un composant électronique (une puce) où seront enregistrées la photographie et deux des empreintes digitales du titulaire de la carte.

Un cachet électronique visible figurera sur le verso de la carte (voir visuel en annexe). Ce code-barres en 2 dimensions, reprenant les données portées sur le titre (état-civil, nationalité notamment), permet de lutter contre les usurpations d'identité et la fraude documentaire.

Les évolutions à souligner :

Concernant les changements notables, la nouvelle CNI verra sa durée de validité fixée à dix ans, pour mineurs et majeurs.

Par ailleurs, la possibilité pour un usager de refuser la numérisation de ses empreintes digitales est désormais supprimée. En effet, l'enregistrement de l'image des empreintes dans la puce du titre étant rendu obligatoire par le règlement européen, les empreintes doivent nécessairement être numérisées pour permettre la production du titre.

Toutefois, l'usager disposera de la possibilité de s'opposer à la conservation de l'image numérisée de ses empreintes digitales dans le fichier des titres électroniques sécurisés (TES) au-delà d'un délai de quatre-vingt-dix jours à compter de la date de délivrance du titre ou de la date de rejet de la demande par le service instructeur.

Enfin, sont exemptés de cette obligation les mineurs de moins de 12 ans et les usagers confrontés à une impossibilité physique de recueil de leurs empreintes.

Plusieurs points demeurent cependant inchangés pour la nouvelle CNI :

- concernant l'usage principal de la CNI, ce titre permettra à son titulaire de justifier de son identité et permettra également à son titulaire de voyager au sein de l'Union européenne voire dans certains pays non européens ;

- les mentions personnelles figurant sur l'actuelle CNI seront maintenues, notamment le nom d'usage et les deux adresses des mineurs en résidence alternée, à l'exception toutefois de la mention de l'autorité de délivrance et de la signature de celle-ci ;

- la délivrance des CNI restera de la compétence des centres d'expertise et de ressources titres (CERT) selon une procédure d'obtention inchangée, à l'exception de la nécessité de la présence du mineur de douze ans et plus et du majeur en tutelle lors de remise de la nouvelle carte, pour permettre la vérification de cohérence des empreintes digitales du demandeur avec celles contenues dans le composant électronique de la carte;

- la fiscalité appliquée à la délivrance de la CNI demeure la même.

Calendrier de mise en oeuvre :

Comme indiqué précédemment, à compter du 2 août prochain, tout usager souhaitant se voir délivrer une première CNI ou renouveler son titre arrivé à expiration se verra remettre la nouvelle carte.

Le nouveau dispositif n'aura pas d'incidence sur la validité des titres actuellement en circulation : les CNI en cours de validité au 2 août prochain demeureront valables, y compris pour circuler hors de France. En revanche, à compter d'août 2031, les CNI ancien modèle toujours en cours de validité ne pourront plus être utilisées par leurs titulaires hors du territoire national.

Incidences sur les procédures de recueil en mairie :

Le déploiement de la nouvelle CNI n'aura pas d'incidence majeure sur la procédure de recueil des demandes, hormis pour ce qui est des évolutions techniques liées à l'enregistrement de la biométrie. Le process de recueil sera ainsi totalement similaire à celui des demandes de passeports biométriques.

Toutefois, s'agissant des demandes présentées par des personnes à mobilité réduite se trouvant dans l'incapacité totale de se déplacer en mairie, une nouvelle procédure est en cours d'élaboration pour assurer le recueil des dossiers et de la biométrie de ces usagers. Vous en serez tenus avisés.

Je vous rappelle que vos services peuvent accéder à une information complète et actualisée, ainsi qu'aux démarches pour titres d'identité et de voyage sur le site : <https://www.service-public.fr> (rubrique "Papiers - Citoyenneté").

Liste des communes de l'Aveyron

Villefranche de Rouergue
Rieupeyroux
Naucelle

Compte Administratif 2020 Investissement

DEPENSES	RESTES A REALISER	Opérations non Individualisées N°000	Opérations Financières N°00	Voirie N°82	Maison du Forgeron N°95	Opération patrimoniale N°041	TOTAL
Affectation subvention SIEDA éclairage public						10 850,00	10 850,00
Rembours. du capital des emprunts	---	---	35 037,47	---	---	---	35 037,47
Restitution caution départ locataire	---	---	1 570,00	---	---	---	1 570,00
Souscription 10 parts ENERCOA	---	---	1 000,00				1 000,00
Aménagement parking/ Volets roulants mairie/Toiture logement Couderc Bor/Réfection éclairage public	---	66 561,08	---	---	---	---	66 561,08
Déco Noël/Perche taille haie/Copieur-fauteuils mairie	---	7 751,99					7 751,99
Acquisition terrains/ Travaux salle des fêtes/Adressage/Travaux mairie et logements	117 600,25		---	---	---	---	---
Travaux de voirie VC La Grave	14 322,80	---	---	17 952,00	---	---	17 952,00
Maison du Forgeron	50 000,00	---	---	---	223 922,49	---	223 922,49
TOTAL	181 923,05	74 313,07	37 607,47	17 952,00	223 922,49	10 850,00	364 645,03
RECETTES							
Affectation subvention SIEDA éclairage public	---	---	---	---	---	10 850,00	10 850,00
F.C.T.V.A. 2019 c/10222	---	---	11 522,38	---	---	---	11 522,38
Taxe d'aménagement c/10226	---	---	1 177,58	---	---	---	1 177,58
Excédent de fonctionnement capitalisé c/1068	---	---	114 597,23	---	---	---	114 597,23
Cautions reçues c/165	---	---	1 360,00	---	---	---	1 360,00
Subvention Conseil Départemental toiture église Bar	---	2 590,00	---	---	---	---	2 590,00
Subventions Maison du Forgeron	94 000,00	---	---	---	164 112,83	---	39 906,00
TOTAL	94 000,00	2 590,00	128 657,19	---	164 112,83	10 850,00	306 210,02

(Total recettes) 306 210,02 € – (Total dépenses) 364 645,03 € = Résultat d'investissement : – 58 435,01 €

Résultat reporté de 2019 : 102 686,08 €

RESULTAT DE CLOTURE : 44 251,07 €

Compte Administratif 2020 Fonctionnement

Dépenses	2019	2020
Eau, électricité, carburants, fournitures de mairie, d'entretien, de voirie, de petit équipement, etc.	23 699,19	23 722,75
Entretien/réparations de terrains, bâtiments, voirie, voiture, informatique + assurance et doc. générale	40 731,52	26 718,26
Ramassage scolaire, fêtes/cérémonies, téléphone, gardien, églises, indemnité percepteur, annonces, etc.	13 910,51	12 605,76
Taxes foncières	6 912,00	7 455,16
Rémunération personnel + charges sociales + médecine du travail	88 205,32	87 910,34
Indemnités maire et adjoint, charges, frais de mission, aide sociale, SDIS, contributions à organismes de regroupement, etc	22 791,78	26 987,57
Intérêts emprunts et autres charges financières	3 427,30	3 439,18
Secours et dots, subvention au budget assainissement	3 500,00	4 378,83
Dégrèvements et reversement sur recettes FNGIR	15 571,00	15 313,00
TOTAL DEPENSES REELLES	218 748,62	208 530,85
Recettes		
	2019	2020
Remboursement La Poste (en 2019) et CIGAC arrêt F. Carles (en 2020)	14 028,00	255,95
Concessions cimetières + redevance d'occupation du domaine public communal + Rbt La Poste (en 2020)	300,00	15 507,00
Contributions directes + taxe additionnelle	128 998,94	116 865,30
Dotations de l'état + FCTVA	111 017,60	136 444,70
Loyers Palulos , gîtes, salle des fêtes et recouvrement eau, électricité et ordures ménagères	83 252,31	78 856,37
Produits exceptionnels + Produits financiers	2 121,49	17,06
TOTAL RECETTES REELLES	339 718,34	347 946,38

(Total recettes) 347 946,38 – (Total dépenses) 208 530,85 € = Résultat de fonctionnement : 139 415,53 €

Résultat reporté de 2019 : 137 419,27 €

RESULTAT DE CLOTURE : 276 834,80 €

	Résultat reporté de 2019	Résultat de 2020	Résultat de Clôture 2020	Restes à réaliser dépenses	Restes à réaliser recettes	RESULTAT CUMULE
FONCTIONNEMENT	137 419,27	139 415,53	276 834,80	---	---	276 834,80
INVESTISSEMENT	102 686,08	- 58 435,01	44 251,07	- 181 923,05	94 000,00	- 43 671,98
TOTAL	240 105,35	80 980,52	321 085,87	- 181 923,05	94 000,00	233 162,82